

Le Conseil Municipal s'est déroulé sous la présidence de HAMEL Joël Maire.

Présents : M. HAMEL Joël, Maire, M. ADEUX Gérard, Mme MENAUT Marylène, Mme DUPLENNE Soazig, Mme BIGOT Géraldine, M. HUE Philippe, Mme LEGAC Nathalie, M. ESNAUT Thierry, M. ELRIC Régis, M. DUBOIS Jean-Luc, M. DESPRES Louis, Mme BRIEND Laurence, M. BREXEL Christian, Mme ECLIMONT Catherine, Mme REBOUT Brigitte

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LETANOUX Géraldine à M. HAMEL Joël
Excusé(s) : M. ROGER Christophe, Mme BESNARD Maud, M. SORRE Gérard

Secrétaire : M. DUBOIS Jean-Luc

SOMMAIRE :

- Objet de la délibération : renouvellement du contrat aidé - agent service technique
- Divers : présentation d'un projet de construction de commerce rue d'Aleth et information sur le projet de réalisation d'un parcours sportif dans le Bois Renou.

Réf : 28/2018

Objet de la délibération : renouvellement du contrat aidé rattaché au service technique

Rapporteur : Monsieur Joël HAMEL, Maire

Par délibération en date du 21 mars 2017, le conseil municipal a validé le recrutement d'un CAE rattaché aux services techniques à temps non complet à raison de 20 heures/semaine pour une durée d'un an, renouvelable un an sous réserve du renouvellement de la convention "CUI-CAE".

Dans le cadre de la circulaire du Ministère du travail du 11 janvier 2018, les contrats aidés sont transformés en parcours emploi compétences. L'employeur a obligation de prévoir des actions de formation. Des réunions de suivi sont prévues en début, au cours et à la fin du contrat.

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 16 février 2018 fixant le montant des aides à l'insertion professionnelle pour le contrat unique d'insertion dans le cadre des Parcours Emploi Compétences et en concertation avec Pôle Emploi :

- La commune de La Gouesnière peut renouveler le CDD de l'agent technique en contrat aidé pour une durée de 12 mois à raison de 20 heures par semaine sur un poste chargé de l'entretien des bâtiments et des espaces collectifs.
- L'État prend en charge 50 % du salaire, à hauteur du SMIC
- La commune doit assurer un plan de formation pour développer au minimum trois compétences qui pourraient être :
 - o Habilitation électrique
 - o Autorisation de conduite de nacelle automotrice
 - o Tutorat interne pour l'usage de la tondeuse autoportée

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de renouveler le Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Parcours Emploi Compétences (CUI CAE PEC) de l'agent technique concerné pour un an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

-approuve le renouvellement du Contrat Unique d'Insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - Parcours Emploi Compétences (CUI CAE PEC) de l'agent technique concerné pour une durée de 1 an soit du 01/05/2018 au 30/04/2019.

-autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

(Résultat du vote : A l'unanimité pour : 16 contre : 0 abstentions : 0)

QUESTIONS DIVERSES

Un projet de construction de commerce rue d'Aleth en présence du porteur de projet est présenté aux conseillers municipaux.

Mme Nathalie LEGAC, adjointe au Maire, expose à l'assemblée les premiers éléments d'un projet de réalisation d'un parcours sportif dans le Bois Renou.

Le Maire
Joël HAMEL

